

L'an deux Mil treize, le dix-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 11.07.13

Nombre de conseillers en exercice : 08

**PRESENTS** : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, Mmes MASSON Chantal, DONZEL Maryse, et MARTEL-JON Sandrine

**AVAIENT DONNE PROCURATION** : AVET-FORAZ André à BARRUCAND Pierre,

**ABSENT et EXCUSE** : POCHAT-COTTILLOUX Gilles,

**A été élue secrétaire** : MASSON Chantal

**I. Programme des travaux de desserte à réaliser en forêt communale et privée -  
Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la mesure 125A du  
PDRH et/ou de la Région et/ou du Département de Haute-Savoie  
DEL-2013-22**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux de desserte suivants : *Mise au gabarit de la Route forestière des Challes et résorption de point noir*

En forêt communale et en forêt privée sur les parcelles de la section AO 613; 617; 618;626; 629; 630; 634; 932 et 2690.

Ces travaux proposés par les services de l'ONF pour l'année 2014 dans le cadre du budget forestier de la commune. Le montant estimatif des travaux est: 68 968,54 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : ■ Approuve le projet présenté, ■ Approuve le plan de financement présenté sur la base du devis estimatif présenté, ■ Sollicite l'octroi d'une aide publique pour la réalisation des travaux subventionnables sur les bases suivantes: CG 74 à hauteur de 80 % et commune 20 %. ■ Désigne les services de l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre, ■ S'engage à réglementer la circulation des véhicules à moteur sur cette desserte en la limitant aux seuls ayants-droit définis par la Commune, ■ S'engage à inscrire au budget de la Commune les sommes nécessaires à l'entretien de la piste, ■ Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

**II. VOTE DES SUBVENTIONS 2013**

Le Maire soumet au Conseil Municipal, les différentes demandes de Subventions.

Après examen, le Conseil municipal vote les subventions suivantes :

- PREVENTION ROUTIERE	150.00 €
- EHPAD Joseph AVET O(Assoc. Vieillesse en or)	150.00 €
- RUGBY CLUB DE THONES	150.00 €
- THÔNES BASKET	150.00 €
- ALZHEIMER HAUTE SAVOIE	150.00 €
- FOOTBALL CLUB DE THONES	210.00 €
- GROUPEMENT DEFENSE GRELE	150.00 €
- LOCO MOTIVE	150.00 €
- De l'Ombre à la lumière	150.00 €

**Fait et affiché à La Balme de Thuy, le 19 juillet 2013**

**Le Maire**